Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260917-D2026_082-DE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE de
LA GOUESNIÈRE
35350

☎ 02 99 58 80 80

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-septième jour du mois de septembre, à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en présence du public, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle d'Honneur de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.
Présents : M. LEGRAND Jérôme, Mme FOREST Lisa, M. LEDUC Frédéric, M. GAUTIER Patrick, Mme PIEDVACHE Malory, Mme EBRARD Hélène, M. TOUTANT Argan, Mme TULASNE Vanessa, M. DELEPINE Alexandre, Mme JOUET Laura, M. BLIN Mathieu, Mme BOUSSAC Karine, M. JOUANNE Thierry, M. ELRIC Régis, Mme VITIS Sandrine, M. ECLIMONT Pascal.
Absents excusés : Mme LE MAREC-FOURY Audrey donne pouvoir à Mme BOUSSAC Karine, M. DESCHAMPS Kévin donne pouvoir à Mme JOUET Laura, Mme PICCO Danièle donne pouvoir à M. ELRIC Régis.

DÉLIBÉRATION N°
2026/082

A été nommée secrétaire de séance : Mme FOREST Lisa.

Date de la convocation et d'affichage :
11/09/2026

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Présents et représentés	Qui ont pris part à la délibération
19	16	19	19

OBJET : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) – VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les dispositions relatives aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ;

Vu l'avis favorable de la commission « Vie scolaire, culture et jeunesse » en date du 11 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de définir les conditions d'organisation, d'admission, de fonctionnement et de sécurité au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire et extrascolaire ;

Considérant la mise à jour des modalités d'inscription, des horaires, ou des procédures applicables présentées dans le nouveau projet de règlement ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Madame Malory PIEDVACHE, Adjointe à la vie scolaire, la jeunesse, la culture et la vie associative indique que la commission « Vie scolaire, culture et jeunesse » a travaillé sur une mise à jour du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement. Elle présente le règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de ceux engageant leurs pouvoirs,

- **APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501224-20260917-D2026_082-DE

- **CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre son application.**
- **INDIQUE que la date de mise en œuvre est fixée au 1er octobre 2026.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme LEGRAND.

MAIRIE de la GOUESNIERE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance, Mme FOREST Lisa

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.
Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.